



Amiens, le mercredi 12 décembre 2018

Communiqué de presse

**Création des communes nouvelles de Carnoy-Mametz, d'Hombleux,  
de Marchélepot-Misery, d'Ô-de-Selle et de Trois-Rivières  
dans le département de la Somme**



Philippe De Mester, préfet de la Somme a créé, à la demande des conseils municipaux des communes concernées, 5 communes nouvelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- **Carnoy-Mametz**, constituée des actuelles communes de Carnoy et Mametz. Son siège sera celui de l'ancienne mairie de la commune de Mametz, 19 rue de la Libération. Sa population totale s'établit à 293 habitants (chiffres en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – source INSEE). Son canton de rattachement est le canton d'Albert. La commune de Carnoy-Mametz fait partie de la communauté de communes du Pays du Coquelicot.

- **Hombleux**, constituée des actuelles communes de Grécourt et d'Hombleux. Son siège sera celui de l'ancienne mairie de la commune d'Hombleux, 3 rue de l'Église. Sa population totale s'établit à 1174 habitants (chiffres en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – source INSEE). Son canton de rattachement est le canton de Ham. La commune d'Hombleux fait partie de la communauté de communes de l'Est de la Somme.

- **Marchélepot-Misery**, constituée des actuelles communes de Marchélepot et de Misery. Son siège sera celui de l'ancienne mairie de la commune de Marchélepot, rue de la Poste. Sa population totale s'établit à 609 habitants (chiffres en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – source INSEE). Son canton de rattachement est le canton de Ham. La commune de Marchélepot-Misery fait partie de la communauté de communes Terre de Picardie.

- **Ô-de-Selle**, constituée des actuelles communes de Loeuilly, Neuville-les-Loeuilly et Tilloy-les-Conty. Son siège sera celui de l'ancienne mairie de la commune de Loeuilly, 8 rue de la Fontaine. Sa population totale s'établit à 1248 habitants (chiffre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – source INSEE). Son canton de rattachement est le canton d'Ailly sur Noye. La commune d'Ô-de-Selle fait partie de la communauté de communes Somme Sud Ouest.

- **Trois-Rivières**, constituée des actuelles communes de Contoire, d'Hargicourt et de Pierrepont-sur-Avre. Son siège sera celui de l'ancienne mairie de la commune de Pierrepont-sur-Avre, place du 8 mai 1945. Sa population totale s'établit à 1498 habitants (chiffres en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – source INSEE). La commune de Trois-Rivières fait partie de la communauté de communes du Grand Roye.

Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, de ces communes seront administrées par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes actuelles.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes seront transformées en communes déléguées, en charges notamment, de l'établissement des actes de l'état civil ou encore de la délivrance d'avis en matière d'urbanisme.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nombre de communes du département passera donc de 778 à 772.